

Commission : Éducation et Culture
Problématique : Le contrôle d'Internet
Auteur : Turquie

Honorable présidence, chers délégués. La délégation de la Turquie est ravie de participer à cette conférence, et souhaite de riches discussions entre les différentes délégations.

Internet compte près d'un milliard d'utilisateurs dans le monde. Les enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux liés au réseau sont, donc, devenus considérables.

D'après l'Union internationale des télécommunications, en 2014, 51% des habitants turques sont des internautes. Sur Terre 46% des personnes ont accès à Internet. La Turquie fait donc partie des pays privilégiés puisque le pourcentage d'internautes est plus élevé dans ce pays que la moyenne mondiale.

En 2007, notre pays a promulgué une loi pour réglementer et superviser le contenu d'Internet. Cette loi a été conçue pour protéger les enfants contre les contenus préjudiciables et à empêcher l'encouragement de suicide, la prostitution et l'usage de drogues.

En août 2014, notre président, Tayyip Erdogan a approuvé une loi renforçant le contrôle du gouvernement de l'Internet et élargissant les pouvoirs de l'autorité des télécoms. Cette nouvelle loi (adoptée au Parlement) étend ses pouvoirs, permettant à l'autorité des télécommunications TIB de bloquer les sites si cela est jugé nécessaire pour des questions de sécurité nationale ou la prévention de crimes.

Plus tard, l'opposition a exhorté le président de ne pas approuver les nouvelles bordures adoptées par le parlement qui permettraient aux autorités de bloquer les sites jugés insultants ou d'envahir la vie privée.

L'Internet est un espace commun partagé par tous les citoyens du monde. Suite aux contestations, le président de notre pays, a déclaré qu'il tentait d'aplanir les problèmes dans les nouvelles lois d'Internet. Cependant, la situation délicate, due au terrorisme, à la crise, aux migrations, etc, incitent notre pays à prendre des mesures pour le bien de la société.

Bien que certains puissent interpréter ces mesures comme une censure ou un contrôle excessif de la liberté de communication et d'expression, ce sont des mesures qui mènent à la protection des plus faibles et à la surveillance de possibles cyberattaques terroristes. Notre pays a beaucoup souffert au cours des dernières années à cause d'attaques meurtriers contre la population civile et innocente. Tant qu'on n'ait pas la certitude de pouvoir contrôler et démasquer à ceux qui font un si grand mal, nous sommes obligés de protéger ainsi nos citoyens.

Actuellement, notre pays est plusieurs fois accusé de trop censurer ou surveiller Internet. Mais, d'un autre côté, plusieurs mesures mondiales pourraient rendre non nécessaires ces mesures. Dans ce contexte, nous recommandons ;

- Des tribunaux spécialisés d'experts devraient être établis pour traiter des questions liées à L'Internet. La spécialisation en droit en ligne devrait être traitée avec plus d'importance par le pouvoir judiciaire et le système de témoins experts devraient être plus fonctionnels.
- Les sites qui jouent un rôle majeur dans la diffusion de pensées et d'idées sur l'Internet (tels que les blogs, les forums, le partage de vidéos et les réseaux sociaux, etc.) devraient être évalués partie intégrante de la démocratie et du pluralisme.
- Il est clair que la censure est un outil inefficace quand il vient à la lutte contre la cybercriminalité (spécifiquement les sites de recrutement djihadistes ou la simple utilisation d'Internet par les terroristes islamiques). Les décisions de bloquer l'accès ne devraient être considérés que comme la dernière solution et une précaution temporaire dans les limites d'une manière proportionnée et raisonnable.
- Il est très important de réglementer l'Internet aussi peu que possible et de libérer la technologie considérant

que le processus de la législation ainsi que l'application doivent être participatifs et transparents, y compris tous les acteurs.

- De nouveaux règlements devraient être adoptés pour prévenir le commerce illégal d'organes et de vol d'identité. La signature de la Convention de l'Europe sur la cybercriminalité du Conseil de l'Est est une étape très importante à considérer.
- Afin de protéger les mineurs contre les contenus préjudiciables en ligne, les contenus devraient être gradés par des experts, et les familles doivent pouvoir utiliser des filtres gratuits pour enfants sur Internet.
- Le journalisme en ligne doit être clairement défini, et les journalistes devraient être accrédités pour garantir l'identité du journaliste à la sortie des nouvelles en ligne et dans les établissements publics. Sur Internet les journalistes doivent être en mesure de bénéficier pleinement de tous les droits et libertés prévus pour d'autres journalistes en vertu de la loi.

Désormais, la Turquie est prête à soutenir efficacement et à se joindre aux initiatives internationales qui assureraient que les cyber-attaques ou d'autres dangers qui viennent de l'Internet puissent être poursuivis et punis. La Turquie veut s'engager dans une coopération internationale entre l'Organisation des Nations Unies, les États, les ONG et les experts de sociétés d'haute technologie, pour aboutir à l'éradication des dangers d'Internet. Nous cherchons tous à faire un monde meilleur pour protéger nos citoyens.